

L'écho marmanhacois

1er semestre 2025

Numéro 15

P.4 — Préparation du budget 2025

P.8 — Mise en place d'une application d'information citoyenne

P.12 — Parole aux associations





Marmanhacoises, Marmanhacois,

Année 2024, les principaux événements communaux :

- La rénovation de la « Cité Prat-Marsau » : assainissement, eau potable, eaux pluviales urbaines par la CABA, enfouissement des réseaux secs (EDF et fibre) avec la disparition des vieux poteaux électriques et leur remplacement par des candélabres économiques, réfection totale de la voirie. Je remercie les habitants qui ont débroussaillé et embelli les parterres.
- La pose dans tout le village d'éclairage LED à faible consommation.
- La mise aux normes PMR (Personne à mobilité réduite) des toilettes près de la mairie.
- Le remplacement de quatre fenêtres de la mairie par notre menuiserie locale.
- L'extension de la pouponnière, qui passe d'une capacité de dix enfants à seize, de dix-huit salariés Équivalent Temps Plein à trente deux, avec une contribution de 1200 euros mensuelle.
- La vente de l'ancienne poste pour un montant de 160 000 € net vendeur.
- Événements culturels : le Salon du livre (la meilleure affluence), les journées du patrimoine, la journée Jean-Jaurès dont l'épouse était marmanhacoise et la soirée chorale avec deux cents spectateurs.
- À déplorer la mise en sommeil du Comité des fêtes, faute de bénévoles. Fini les marchés de pays si conviviaux! Souhaitons que ce comité renaisse.

Passons à cette nouvelle année :

Nous avons prévu de faire une pause dans les investissements, car en quatre ans nous avons fini la rénovation de l'Estaplou, réalisé le City Park, la salle de motricité, le local des Genets d'or, la rénovation de la cité Prat-Marseau.

Les événements nationaux, en particulier l'absence du budget, auront des conséquences sur l'investissement des communes (subventions, dotations, etc.).

Le poteau téléphonique 4G va prochainement être érigé derrière le vestiaire du terrain de football, la commune ne sera plus (avec Laroquevieille) la moins bien couverte de la CABA (bientôt Aurillac agglomération).

Marmanhac, grâce à notre secrétaire, a reçu en septembre une équipe de France Télévision venue réaliser un reportage sur le travail des secrétaires de mairies rurales. Je remercie les habitants ayant joué leurs rôles et tout spécialement notre doyenne, Madame Castanier. Nous ne manquerons pas de vous avertir de la date et l'heure de la diffusion au printemps de ce documentaire.

**Dans l'attente de vous voir nombreux à la présentation des vœux
le dimanche 19 janvier à 11 heures, l'équipe municipale vous souhaite
une très bonne année 2025.**

**Michel Cosnier,
Maire de Marmanhac**

Vie municipale

État civil

— Bienvenue à :

29/04 Émile DELAUNEY GAUTIER

28/11 Elio LAPORTE

— Ils et elles se sont unis :

09/03 LAPORTE Stéphane & DELORME Bérangère

11/05 GAUVAIN Pierre-Antoine & CONVERT Antoinette

— Ils et elles nous ont quittés

23/01 Paul CLAVEYROLLES

01/03 Gérard BIDOLI

29/05 Guy LAPORTE

12/08 Valentin GIBERT

24/11 Pierre DELRIEU

03/12 Pierre GIBERT

Décès hors commune – Personnes nées à Marmanhac

16/04 Simone BOILEAU

22/04 Lucien BOILEAU

03/05 Marie-Antoinette MONTBOISSE

15/06 Jacqueline GENESTE

23/06 Yvette MARTY

26/07 Marie-Jeanne LACROZE

27/08 Paul LUCOT

25/09 Louise BASTIDE

06/12 Micheline JALET

21/12 Anne-Marie GENESTE

Décès hors commune – Personnes inhumées à Marmanhac

14/09 Pierrette CHAMBON

16/11 Suzanne GENSOLLEN

15/12 Monique BALLOUARD

Préparation du budget 2025

— Contexte

Au moment où nous écrivons cet article, nous n'avons bien sûr aucune idée des directives qui seront décidées par le Gouvernement et les Assemblées relatives aux finances des collectivités. C'est pourquoi le Maire et l'Adjoint aux Finances ont décidé de rencontrer, en vue de la préparation du dernier exercice de la mandature, Monsieur Antony, Inspecteur des Finances Publiques.

— Bilan 2024

Tout d'abord, faire le bilan de l'exercice 2024. Il ressort de l'examen des ratios que la situation financière s'est nettement améliorée, du fait de la maîtrise des dépenses en fonctionnement (et notamment sur l'électricité), de l'augmentation de la fiscalité qui, sur le mandat, aura été d'environ 1,5 % par an et des reports de certains investissements.

— Indicateurs

Sans entrer dans le détail, trois indicateurs importants (qui servent à évaluer notre situation financière) sont révélateurs :

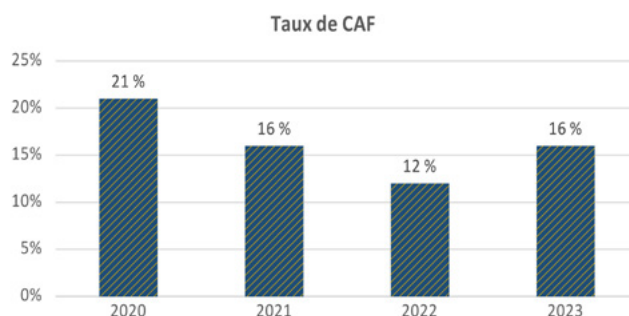
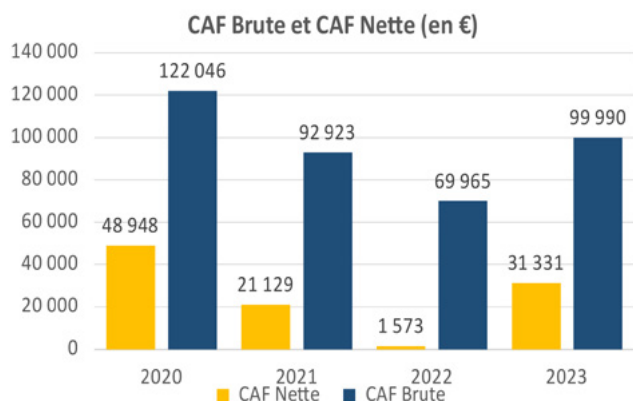
- **Le taux de notre capacité d'autofinancement**, revenu sensiblement à celui de 2020 avant les crises d'inflation et de baisse des dotations, à savoir autour de 20 %.
- **La Capacité d'autofinancement brute** est estimée en 2024 à 120 000 €, hypothèse basse et, la CAF nette est autour de 60 000 €, hypothèse basse, également.
- **La capacité de désendettement** est revenue sous le seuil de signalement (fixé à 8 années) de 5, 6 ans, ce qui est essentiel pour envisager des investissements futurs. Quant à la trésorerie en jours de charge (la capacité de régler les charges obligatoires) est désormais supérieure à 20 jours.

— L'avenir

Au-delà des chiffres, c'est la dynamique de la stabilisation des finances de la commune qui est positive. Puis d'autres leviers seront utilisables pour le prochain mandat, sachant aussi que deux emprunts en cours se termineront dans le courant du mandat 2026-2032. Pour ce qui est de la trésorerie, elle s'est étoffée par la vente de la Poste, pour près de 160 000 €, de quoi garantir les remboursements de travaux de Prat Marsau.

Dès le début de l'année 2025, nous préparerons le programme des investissements quand nous serons fixés sur les mesures décidées pour les collectivités.

Nous restons bien entendu à la disposition de toute personne qui souhaite en savoir plus.



Mon village au quotidien

● École – Rentrée 2024

— Effectifs

Pour l'année 2024-2025, les effectifs scolaires du regroupement pédagogique Marmanhac-Laroquevieille s'établissent à 60 enfants répartis en 4 classes. À Marmanhac, il y a 15 enfants en petite et moyenne sections de maternelle (7+8) et 20 enfants en grande section et CP (10+10). À Laroquevieille, il y a 11 enfants en CE1-CE2 (5+6) et 14 enfants en CM1-CM2 (6+8). Même si l'érosion est lente, on constate progressivement une baisse des effectifs passant de 63 en septembre 2023 à 60 aujourd'hui avec une projection à 56 pour l'année scolaire 2025-2026.

— Cantine

La rentrée 2024 s'est faite avec une réorganisation de la restauration scolaire désormais confiée à un prestataire extérieur. C'est l'ESAT d'Anjoigny à Saint Cernin qui a été retenu. Même si le service ne donne pas encore totalement satisfaction, des ajustements réguliers sont réalisés afin d'améliorer la qualité des repas proposés.

— Aménagements

Côté équipements et locaux, quelques changements sont prévus dans les semaines qui viennent : installation d'un deuxième vidéoprojecteur (salle de la bibliothèque) dès janvier, réfection de l'espace jeux dans la cour et fresque murale dans le préau au printemps. Nous souhaitons que ces aménagements améliorent le quotidien des enfants et des personnels.

● Nouveau relais postal

Depuis quelques mois, suite à la fermeture de l'épicerie du « Relais de l'Authre », les Marmanhacois et Marmanhacoises devaient se rendre à Jussac pour envoyer leur courrier ou récupérer des colis. Situation qui peut être contraignante, notamment pour les personnes âgées.

En réponse à cette situation, la boulangerie-pâtisserie Canches a décidé de prendre la suite pour redonner vie à ce service essentiel.

— Les services postaux proposés

Le relais postal offre tous les services habituellement disponibles dans un bureau de poste : envoi et réception de courriers et colis, affranchissement, vente de timbres, envoi de courrier recommandé...

Les horaires d'ouverture, alignés sur ceux de la boulangerie, sont particulièrement pratiques : du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h ainsi que le dimanche de 7 h à 12 h 30.



Travaux

— Travaux réalisés durant le second semestre 2024

La fin d'année est aussi le moment de faire le bilan des travaux réalisés sur la commune. Outre les travaux d'entretien réalisés tout au long de l'année par les agents, d'autres projets ont vu le jour :

- Réfection des toilettes publiques, et mise en accessibilité. Coût : environ 4000 € HT
- Travaux énergétiques sur le bâtiment de la mairie : changement de fenêtres, isolation des conduites chaudes, changement d'éclairages... Coût : environ 12 000 € HT
- Changement de l'éclairage public : toutes les ampoules de plus de 150 w ont été remplacées par des LED à faible consommation et 1 éclairage sur 2 de la rue George Sand a été supprimé pour être réutilisé dans la cité Prat Marsau. Coût : environ 28 700€ HT dont 50 % pris en charge par le syndicat d'électrification, soit 14 350 € HT pour la commune
- Finalisation des travaux à la cité Prat Marsau. Un bilan plus détaillé est prévu sur le prochain bulletin.

— Travaux prévisionnels pour 2025

Une fois le bilan fait, il est temps de s'interroger sur les futurs travaux et investissements à faire. Plusieurs pistes sont en réflexion, suivant la conjoncture, mais certains sujets sont en cours d'avancement :

- Achat d'une débroussailleuse autoportée pour sécuriser le travail des agents
- Changement du sol du secrétariat de mairie
- Divers travaux de voirie présentés à la DETR pour subventions
- Réparation des cloches de l'église (Devis : 7000€ HT)

Les travaux de la cité Prat Marsaut étant finalisés, l'inauguration aura lieu en avril 2025



Retour sur les manifestations

— Journées du Patrimoine

Belle fréquentation cette année, nous avons eu la chance de pouvoir nous servir des archives diocésaines à Saint-Flour, grâce à l'amabilité de Mme Pascale Moulier.

Ainsi ont été présentés un certain nombre de documents, souvent inédits, sur les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'église en 1851 et 1855, avec les plans et les factures, idem pour l'installation des cloches. Nous avons aussi présenté l'évolution des plans cadastraux de la commune entre le XVIIe et le 19e siècle, ce qui nous a permis au passage de rendre leur nom à certains lieux de la commune, ainsi que d'autres documents, comme le relevé de M. Combelles pour la météo de Marmanhac sur plus de trente ans et d'autres pièces comme des affiches pour des spectacles récréatifs vers les années 1920.

Tout ce matériel sera plus tard rendu à la commune.



— Journée Eugène Bois

La Société de Haute-Auvergne nous a fait, pour la deuxième fois en trois ans, l'immense honneur de tenir son Assemblée Générale à l'Estaplou. Il est vrai que ce jour-là, elle organisait également, l'après-midi, une conférence sur Eugène Bois, beau-père de Jean Jaurès, dont la femme, Marie Antoinette Louise Bois est la quatrième descendante de Pierre Bois, qui fut le Premier Maire de Marmanhac de 1792 à 1796.

Il y avait près de 80 personnes pour venir écouter Daniel Charbonnel raconter avec entrain et verve cette histoire qui fait partie de la Grande Histoire. Pendant le repas, pris au Bar des Amis, les discussions ont été fort enrichissantes et très instructives sur les nombreuses liaisons entre notre commune et l'Histoire, de quoi occuper encore quelques Journées du Patrimoine.

— Salon du Livre et Prix littéraire

Depuis la fin de la pandémie de 2020, nous avons obtenu la plus forte affluence cette année.

Plus de 500 personnes (estimation) sont venues, sous un beau soleil d'automne, à la rencontre des 24 auteurs et auteures venus de toute la France.

À onze heures, Clara Arnaud, la lauréate 2024 a reçu le Prix du Château de Sédaiges devant un parterre d'invités et de spectateurs. Elle a été surprise de la qualité de l'accueil dans ce lieu prestigieux.

Nous, organisateurs, avons été renforcés dans l'idée que ce moment littéraire dans notre commune est un atout de son attractivité.



Mise en place d'une application d'information citoyenne

— L'enjeu de l'information au sein d'une commune

Dans une commune, une information claire, rapide et accessible est essentielle. Les habitants et habitantes doivent pouvoir être informés simplement des événements, des travaux, des services ou encore des mesures à prendre en cas d'urgence.

À Marmanhac, nous utilisons actuellement 3 principaux outils de communication :

- Le bulletin, qui est accessible par toutes et tous, mais édité seulement 2 fois par an
- Le site web, mis à jour régulièrement, mais difficile à maintenir et vieillissant
- Facebook, très consulté par la population, mais dont les informations sont noyées dans un flux de contenu.

La faiblesse de ces outils : ils ne nous permettent pas une communication rapide et directe. De plus gérer, des contenus sur 3 supports est chronophage et source d'erreurs.

— Une application d'information citoyenne, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une application mobile conçue pour rapprocher la population de sa collectivité. Elle permet de regrouper en un seul endroit toutes les informations utiles pour toutes les personnes, qu'elles soient locales ou de passage.

— Notre choix : l'application Intramuros

Après avoir étudié plusieurs solutions, nous avons choisi de mettre en place l'application Intramuros. Installée sur plus de 7000 communes, cette application se distingue par sa convivialité, sa simplicité d'utilisation et sa personnalisation.

Ses points forts : des notifications en temps réel, des espaces de contribution pour les associations, la gestion facilitée du site internet et la publication automatique des actualités sur notre page Facebook.

— Que vais-je trouver sur cette application ?

L'application Intramuros vous offre une multitude de fonctionnalités :

- **Les actualités** pour suivre toutes les nouvelles de la commune, des événements aux travaux en cours.
- **Des alertes en temps réel** afin de recevoir des notifications vous alertant aussi bien des urgences que des actualités. Ces alertes peuvent être configurées suivant vos envies.
- **Un agenda** pour suivre tous les événements à venir dans la commune.
- **Les services municipaux** pour accéder aux démarches administratives, aux délibérations...
- **Un service de signalement** pour nous communiquer un dysfonctionnement
- **Les commerces et services** présents sur la commune et les alentours.
- **Les informations touristiques et les itinéraires de randonnée**
- **Les informations des communes environnantes** qui auront mis en place Intramuros
- Et d'autres informations qui seront ajoutées au fil du temps

— Comment installer l'application ?

L'application **Intramuros** est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement :

- Sur Android : Rendez-vous sur le Google Play Store, recherchez « Intramuros », puis Installer.
- Sur iOS : Ouvrez l'App Store, recherchez « Intramuros », puis Installer.

Une fois l'application installée :

- Ouvrez l'application et acceptez les autorisations nécessaires.
- Sélectionnez Marmanhac dans la liste proposée.
- Explorez les différentes sections : actualités, agenda, cartographie, etc.

— Et si je ne veux pas installer d'application ou que je n'ai pas de smartphone ?

Tout le monde ne souhaite pas ou ne peut pas utiliser une application mobile. Dans ce cas, la commune continue d'assurer une diffusion de l'information par d'autres moyens :

- **Site internet** : Les informations disponibles sur Intramuros y sont automatiquement répliquées
- **Facebook** : les principales actualités seront automatiquement relayées sur Facebook
- **Affichage municipal** : Les informations importantes sont affichées devant la mairie
- **Bulletin municipal** : Le bulletin papier continuera à être édité 2 fois par an.
- **La parole** : la technologie ne remplacera heureusement jamais les rapports humains. Mais au besoin, elle vous permet de vérifier les informations.

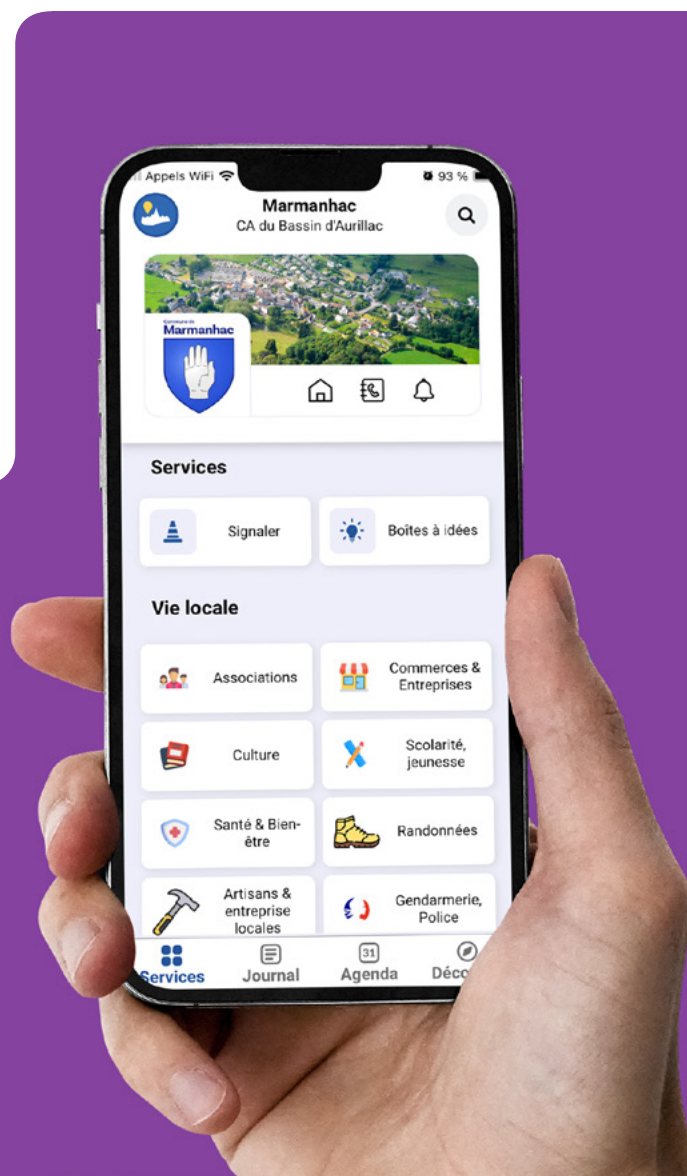
— Aide à l'utilisation

Pour accompagner les habitants et habitantes dans l'utilisation de l'application Intramuros, **la commune va proposer des sessions d'aide sur rendez-vous :**

- À la médiathèque : mercredi 22 janvier de 15h30 à 17h
- À la mairie : samedi 25 janvier de 10h à 12h
- Documentation : Un guide pas-à-pas sera disponible en version papier et en ligne.



IntraMuros



Environnement

Chemins de randonnée

— Création de la commission

Comme annoncé dans le dernier bulletin, une commission chemins de randonnée a été créée cette année 2024. Lors de la première réunion, les bénévoles ont défini leurs objectifs :

- Assurer en partie l'entretien des chemins et signaler les zones nécessitant des travaux plus conséquents
- Redéfinir les tracés et proposer d'autres itinéraires
- Soutenir l'attractivité de nos circuits de randonnée

— Les premiers chantiers

L'été ayant été pluvieux, plusieurs chantiers de nettoyage ont été annulés, mais la commission a bénéficié d'une fin d'automne clémente pour dégager le sentier reliant l'Avé Maria à Aubespeyre en passant par Lasvernhes. Presque un kilomètre de chemin qui permet maintenant facilement aux randonneurs, cyclistes ou cavaliers de passer librement.

— Retraçage du sentier des poètes

Cette année, la commission a aussi travaillé sur la proposition d'un itinéraire amélioré pour le sentier des poètes. L'objectif : réduire les passages sur bitume, afin de rendre la balade plus agréable, et proposer des boucles alternatives pour les personnes souhaitant des ballades plus courtes. Ces itinéraires revus et corrigés vous seront présentés durant l'année 2025.

— Remerciements et inscription

Le conseil municipal en profite pour remercier les bénévoles qui participent à la vie de la commission. Nos chemins de randonnée sont un véritable atout pour l'attractivité du Cantal, et c'est donc une chance d'avoir une équipe de passionnés qui aide à leur maintien, dans la joie et la bonne humeur ! Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Point législation

Le déneigement des trottoirs : un devoir citoyen

L'hiver, avec ses paysages enneigés, apporte également son lot de responsabilités pour la population. Parmi celles-ci, le déneigement des trottoirs est une obligation qui trouve son fondement dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT), plus précisément à l'article L. 2212-2. Cet article charge le maire de veiller à la sécurité publique, notamment en hiver.

— Un arrêté municipal pour encadrer le déneigement

A Marmanhac, l'arrêté n°AR_001_2025 du 2 janvier 2025, demande aux riverains et riveraines de déneiger le trottoir devant leur propriété et lutter contre les surfaces glissantes. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être appliquées, et la responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident.

— Une aide pour les personnes vulnérables

Pour les personnes qui sont dans l'incapacité de déneiger seules, les employés communaux seront toujours disponible pour procéder au déneigement. Leur priorité étant, bien entendu, le déneigement des voies communales d'accès à l'école, à l'IME et les voies principales pour permettre aux usagers de circuler en toute sécurité.

Retour en images

Repas du CCAS

Merci à Marie-Jeanne Sautarel pour les décorations.



Diplômés et nouveaux arrivants

Une dizaine de diplômés cette année.



Concert de la chorale du centre social

Plus de 200 personnes réunies pour un récital de Noël.



Crèche de Noël installée dans l'église

Don de Mme Portes, merci à Jeanine et Philip Cheetham.



Vie associative

— Médiathèque

Les bénévoles de la médiathèque vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

Si vous avez un peu de temps libre et que vous aimez les livres, nous sommes à la recherche de bénévoles pour la médiathèque afin de pouvoir l'ouvrir au public plus souvent.

Nous vous recevrons avec plaisir, vous pouvez nous contacter au : 06 71 84 90 20

Les horaires d'ouverture sont : un mercredi tous les 15 jours, de 15 h 30 à 17 h.

Réouverture le mercredi 8 janvier 2025.

— Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 17 octobre 2024.

Le bureau a présenté le rapport d'activités et le bilan financier qui est très positif.

Cependant tous les membres du bureau sont démissionnaires malgré une trésorerie intéressante pour pouvoir organiser des manifestations.

Aucune candidature n'est enregistrée à ce jour. Le comité des fêtes est donc mis en sommeil dans l'attente de bonnes volontés pour reprendre.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

— Les genêts d'or du val d'Authre

Notre association compte en cette fin d'année 2024, 60 adhérents.

Cette année fut riche en manifestations, genre 2 voyages, l'un à Pompadour, l'autre en Aveyron, 2 après-midi festives à Verrières, 2 belotes et bien sûr 4 repas, dont le dernier qui était le repas de Noël.

Quelques photos prouvent que l'ambiance était au rendez-vous.

Pour 2025, nous envisageons les mêmes prestations et, pourquoi pas un troisième voyage si nous arrivons à être suffisamment nombreux.

Nous avons essayé de faire le téléthon. Et bien un gros fiasco, nous avons quand même pu envoyer de l'argent grâce à la subvention de la mairie.

Notre assemblée générale se déroulera le samedi 11 janvier à 14h, ce sera le bon moment pour prendre votre carte de membre des Genêts d'Or si vous désirez nous rejoindre. Nous vous attendons nombreux.



— Le Cochonnet Marmanhacois

Présent à 4 Championnats de France en 2024

Depuis sa création en 1985, jamais le club n'avait connu un tel succès. Si 2023 s'était terminé en apothéose pour le Cochonnet Marmanhacois, 2024 a bousculé tous les pronostics pour s'offrir :

- **3 titres de Champions du Cantal** (Doublette Masculin – Triplette promotion – Champion des clubs 2e division du Cantal)
- **2 titres de vices-champions du Cantal** (Tête à tête masculin – Doublette mixte)

Ouvrant ainsi les portes des CHAMPIONNATS DE FRANCE à nos joueurs pour un grand coup de projecteur sur notre club, mais également sur notre commune de Marmanhac.

En effet, durant tout l'été, nos joueurs et joueuses ont eu l'occasion de disputer de nombreux championnats dans toute la France et finir dans de belles positions.

À noter également les très bons résultats de nos féminines. Les deux équipes engagées en Coupe du Cantal ont participé aux phases finales ; une s'inclinant en demie-finale et l'autre perdant en finale.

En tête à tête Championnats du Cantal, Sandrine Garcia s'est illustrée en atteignant les ¼ de finale.



Tous ces résultats classent le cochonnet Marmanhacois :

- 1er au classement des clubs catégorisation masculine avec 553 points devant Saint-Flour et Naucelles
- 2e au classement des clubs toutes catégories avec 626 points juste derrière Saint-Flour
- 5e au classement des clubs catégorisation féminine avec 62 points derrière Murat, Saint-Flour, Mandailles, Naucelles

L'effectif féminin s'étoffe un peu plus pour la saison 2025 avec 3 nouvelles recrues.

80 licenciés (es) formeront l'effectif de notre club pour 2025 – Nous étions 79 en 2024. Nous avons encore refusé des inscriptions puisque nous avons décidé en 2022 de bloquer notre effectif à 80.

Organisation du 1er concours en partenariat avec la Ligue contre le Cancer :

Cette manifestation a permis de collecter 1802,37 € qui vont être remis à La Ligue début janvier 2025. Nous souhaitons reproduire cet événement en 2025 (le 13 septembre si le temps le permet puisque le boulodrome d'Aurillac sera fermé pour travaux pendant un an) et à l'avenir il serait bien de proposer cette manifestation à Marmanhac sur notre terrain de La Campagne.

Les membres du bureau ont été reconduits à l'Assemblée Générale du 31 octobre + Angélique Lattes qui a souhaité intégrer notre bureau directeur ; ce qui porte la composition du bureau à 9 personnes.

L'ensemble de notre association le cochonnet marmanhacois s'efforcera de réaliser une saison 2025 aussi riche qu'en 2024 et souhaite à toutes les associations et à tous les Marmanhacois une excellente année 2025.

— Tennis de table

Après une 1re phase en Division 2, l'équipe 1 ayant terminé première de sa poule, retrouve la division 1 ; l'équipe 2 termine 5e sur 8 équipes et reste en Division 3.

De nouveaux joueurs se sont inscrits pour jouer en compétition, ce qui va permettre au club d'engager une nouvelle équipe en D3 .

À ce jour l'effectif se compose de : 13 joueurs en compétition - 11 jeunes - 4 loisirs

L'USMTT et ses adhérents souhaitent à toutes et tous une bonne année 2025.

— Le GVA dans la continuité



Après un Euro de foot et la pause olympique de cet été où nos espoirs français ont fait un bon résultat, le GVA a repris le chemin des terrains de football en ce début d'automne.

Les éducateurs et la coordination sportive ont repris depuis fin août la programmation de la saison à venir pour atteindre les objectifs pour chaque catégorie. Les membres du bureau et la commission animation ont aussi programmé toutes les manifestations qui auront lieu tout au long de l'année.

Pour ce début de saison 2024/2025, le club compte aujourd'hui environ 150 licenciés répartis sur les communes de la vallée de l'Authre. Il y a 6 catégories regroupant chacune entre 20 et 30 joueurs et joueuses. Les entraînements et matchs ont repris depuis début septembre et le GVA a repris son rôle d'animation dans nos petites communes. Les week-ends s'enchaînent au rythme des rencontres de foot avec des victoires, des défaites, mais toujours avec le plaisir de se retrouver au bord des terrains pour soutenir nos petits bleus.

Bientôt vont arriver les manifestations qui permettent la survie financière du club et où nous espérons beaucoup de participants. Le Quine a déjà eu lieu le 30 novembre 2024 à Naucelles avec de jolis lots à gagner. Ensuite viendra le tournoi de foot salle U10U11 et U12U13 les 22 et 23 février 2025 où là aussi nous attendons de nombreux supporters pour encourager nos jeunes pousses. Début avril aura lieu le traditionnel « Repas du GVA » à Jussac. Enfin fin Mai aura lieu à Jussac le tournoi des « pitchouns » parrainé par Julien Laporte, qui permet à nos plus jeunes représentants de vivre une journée inoubliable.

Le GVA continue à former les joueurs pour nos 2 clubs porteurs que sont l'USVA et l'US Crandelles et les bons résultats actuels de ces 2 clubs sont aussi le fruit du travail effectué au sein du Groupement.

Pour 2025 le GVA continuera la formation des jeunes footballeurs en leur inculquant des valeurs sportives et de fair-play tout en maintenant le plaisir du jeu et la passion du football.

Le GVA vous souhaite une bonne année et les meilleurs vœux pour l'année 2025.

— Les vergers de la vallée de l'Authre

L'association propose des stages pour s'initier ou de se perfectionner aux techniques de taille, de greffe et aux soins à apporter aux arbres fruitiers.

En suivant le rythme des saisons, nous organisons des stages à la Contie.

Cette année, nous avons fait beaucoup de greffes au cours des séances dans la pépinière avec des greffons de différentes variétés issues de nos récoltes dans l'hiver. Pratiquement toutes les greffes ont marché. Fin novembre les adhérents sont venus récupérer ces arbres greffés pour mettre dans leur jardin ou leur verger.

Par contre, nous n'avons pas pu organiser la fête de la pomme malgré une belle floraison, mais le printemps froid et très humide n'a pas permis une bonne fécondation sauf pour deux variétés, la Blandurette et la Jolie bois.

Pour 2025, nous allons replanter dans la pépinière une cinquantaine de porte-greffes pour apprendre ou réviser les différentes façons de greffer.

L'entretien du vieux verger de la Contie a commencé en décembre, nous débuterons les stages en février sur ces arbres avec la taille.

En espérant que nous aurons des fruits cette année, nous prévoyons la fête de la pomme en octobre et un stage en salle de reconnaissance des pommes de nos jardins.

Vous retrouverez le calendrier prévisionnel sur le blog : <https://authrevergers.over-blog.com/>



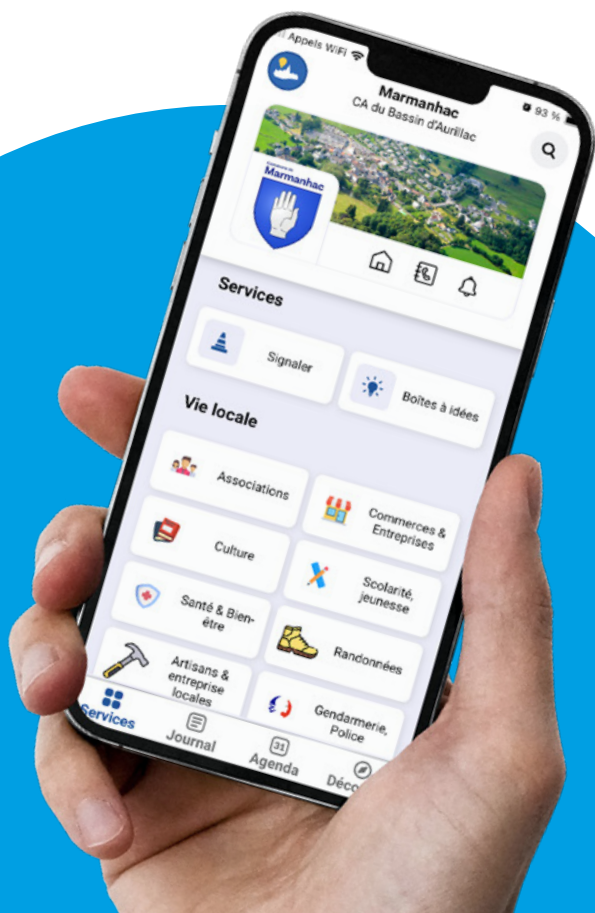
Agenda des manifestations

8 janvier Réouverture de la médiathèque
Puis un mercredi sur deux
de 15h30 à 17h

19 janvier Présentation des vœux
Au foyer Rural à 11h

Avril Inauguration de Prat Marsau
Avec la présence des financeurs
Date communiquée ultérieurement

Retrouvez toutes
les actualités et événements sur :



Mairie de Marmanhac
2 place du monument et
des anciens combattants
15250 Marmanhac

Horaires d'ouverture

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi de 9h à 14h

Permanence téléphonique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de
9h à 14h

Rendez-vous avec les élus :

Samedi sur rendez-vous

☎ 04 71 47 30 43

✉ mairie.marmanhac@orange.fr

🌐 www.marmanhac.fr

📘 Commune de Marmanhac

Bulletin municipal n° 15

Rédaction, conception et photos :
Mairie de Marmanhac

Impression :

I2S

Imprimé sur papier certifié PEFC
Encres végétales



Conformément à la volonté de
l'équipe municipale de vous
fournir une information neutre, ce
bulletin municipal ne contient pas
d'encart publicitaire.